

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 906

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.01.2019
1.2	21.06.2022	400001009233	Date de la première version publiée: 03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	: ARADUR® HY 906
Numéro d'Enregistrement REACH	: 01-2119979584-19
Nom de la substance	: 1,2,3,6-Tetrahydromethyl-3,6-methanophthalic anhydride
No.-CAS	: 25134-21-8
No.-CE	: 246-644-8

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	: Composant utilisé pour la fabrication de parties pour l'isolation électrique
--	--

ES1: Formulation Industriel

ES2: Preparation to harden liquid epoxy resins, (Inclusion dans la matrice) Industriel

ES3: Utilisation en tant qu'intermédiaire Industriel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	: Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA
Adresse	: Everslaan 45 3078 Everberg Belgique
Téléphone	: +41 61 299 20 41
Téléfax	: +41 61 299 20 40
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS	: Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	: Centres Antipoison et de Toxicovigilance: ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234 France ORFILA: +33(0)145425959 ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888
--------------------------	--

ARADUR® HY 906

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.01.2019
1.2	21.06.2022	400001009233	Date de la première version publiée: 03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

+86 532 83889090
India: + 91 22 42 87 5333
Australia: 1800 786 152
New Zealand: 0800 767 437
USA: +1/800/424.9300

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, Catégorie 3	H331: Toxique par inhalation.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Conseils de prudence :

Prévention:

- P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
- P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

- P304 + P340 + P311 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où

ARADUR® HY 906

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	21.06.2022	400001009233	08.01.2019
			Date de la première version publiée:
			03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Nom de la substance : 1,2,3,6-Tetrahydrométhyl-3,6-méthanophtalique anhydride

No.-CE : 246-644-8

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Concentration (%) w/w)	Facteur M, SCL, ATE
anhydride 1,2,3,6-tétrahydrométhyl-3,6-méthanophtalique	25134-21-8 246-644-8	>= 90 - <= 100	Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1 300 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 3 mg/l

ARADUR® HY 906

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	21.06.2022	400001009233	08.01.2019
			Date de la première version publiée:
			03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- | | |
|---------------------------------|--|
| Conseils généraux | : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.
Traiter de façon symptomatique.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| Protection pour les secouristes | : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. |
| En cas d'inhalation | : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. |
| En cas de contact avec la peau | : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé. |
| En cas de contact avec les yeux | : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. |

ARADUR® HY 906

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.01.2019
1.2	21.06.2022	400001009233	Date de la première version publiée: 03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

ARADUR® HY 906

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	21.06.2022	400001009233	08.01.2019
			Date de la première version publiée:
			03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.
Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.
Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer

ARADUR® HY 906

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	21.06.2022	400001009233	08.01.2019
			Date de la première version publiée:
			03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Voir l'annexe de la fiche de données de sécurité pour plus d'informations, dans les scénarios d'exposition.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains
Matériel : caoutchouc butyle
Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)
Délai de rupture : > 8 h

Remarques : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire

ARADUR® HY 906

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	21.06.2022	400001009233	08.01.2019
			Date de la première version publiée:
			03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps	: Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Protection respiratoire	: En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique	: liquide
Couleur	: jaune clair
Odeur	: aromatique
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
pH	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point de fusion/point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'ébullition	: > 200 °C
Point d'éclair	: 110 °C Méthode: coupelle fermée
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

ARADUR® HY 906

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.01.2019
1.2	21.06.2022	400001009233	Date de la première version publiée: 03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

Pression de vapeur	: 13 hPa (152 °C)
Densité de vapeur relative	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité relative	: 1,229 (25 °C)
Densité	: 1,229 g/cm ³ (25 °C)
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: partiellement soluble (20 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température de décomposition	: > 200 °C
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 200 - 350 mPa.s (25 °C)

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	: Acides forts
	Des bases fortes
	Oxydants forts

ARADUR® HY 906

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.01.2019
1.2	21.06.2022	400001009233	Date de la première version publiée: 03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë****Composants:****anhydride 1,2,3,6-tétrahydrométhyl-3,6-méthanophtalique:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1 300 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Estimation de la toxicité aiguë: 1 300 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 3 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

Estimation de la toxicité aiguë: 3 mg/l
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): 4 920 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Composants:****anhydride 1,2,3,6-tétrahydrométhyl-3,6-méthanophtalique:**

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Composants:****anhydride 1,2,3,6-tétrahydrométhyl-3,6-méthanophtalique:**

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Composants:****anhydride 1,2,3,6-tétrahydrométhyl-3,6-méthanophtalique:**

Voies d'exposition : Peau
Espèce : Humain
Méthode : Test du patch à 24 hrs.

ARADUR® HY 906

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	21.06.2022	400001009233	08.01.2019
			Date de la première version publiée:
			03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Mutagénicité sur les cellules germinales**Composants:****anhydride 1,2,3,6-tétrahydrométhyl-3,6-méthanophtalique:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois
Concentration: 550 µg/mL
Activation du métabolisme: négatif
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Concentration: 5000 µg/plate
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Concentration: 775 µg/plate
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction**Composants:****anhydride 1,2,3,6-tétrahydrométhyl-3,6-méthanophtalique:**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 50 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: 50 Poids corporel mg / kg
Organes cibles: Reins
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 20 Poids corporel mg /

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 906

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.01.2019
1.2	21.06.2022	400001009233	Date de la première version publiée: 03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

kg
Toxicité pour le développement: NOAEL: 50 Poids corporel
mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Composants:

anhydride 1,2,3,6-tétrahydrométhyl-3,6-méthanophtalique:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 20 mg/kg
Voie d'application	: par voie orale (gavage)
Durée d'exposition	: 47 Days
Nombre d'expositions	: 7 d
Dose	: 0, 7, 20 and 50 mg/kg body wei
Méthode	: OCDE ligne directrice 422
Organes cibles	: Reins

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Donnée non disponible

ARADUR® HY 906

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.01.2019
1.2	21.06.2022	400001009233	Date de la première version publiée: 03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****anhydride 1,2,3,6-tétrahydrométhyl-3,6-méthanophtalique:**

- | | | |
|--|---|--|
| Toxicité pour les poissons | : | CL50 : 359 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203 |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202 |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques | : | EgC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201 |
| Toxicité pour les microorganismes | : | CE50 (boue activée): 311,82 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 209 |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : | NOEC: 20 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211 |

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:****anhydride 1,2,3,6-tétrahydrométhyl-3,6-méthanophtalique:**

- | | | |
|----------------------|---|--|
| Biodégradabilité | : | Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Concentration: 100 mg/l
Résultat: N'est pas biodégradable
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C |
| Stabilité dans l'eau | : | Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 13 min (25 °C)
pH: 4
Méthode: OCDE Ligne directrice 111
Remarques: Eau douce |

ARADUR® HY 906

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	21.06.2022	400001009233	08.01.2019
			Date de la première version publiée:
			03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 5 min (25 °C)

pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 0,21 min (25 °C)

pH: 9

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 24 min (15 °C)

pH: 4

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 10 min (15 °C)

pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 0,5 min (15 °C)

pH: 9

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 43 min (5 °C)

pH: 4

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 32 min (5 °C)

pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 1 min (5 °C)

pH: 9

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:****anhydride 1,2,3,6-tétrahydrométhyl-3,6-méthanophtalique:**

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Durée d'exposition: 42 d
Facteur de bioconcentration (FBC): 3,9 - 5,5
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 305C
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,7 (40 °C)
pH: 2,5
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

12.4 Mobilité dans le sol**Composants:****anhydride 1,2,3,6-tétrahydrométhyl-3,6-méthanophtalique:**

ARADUR® HY 906

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.01.2019
1.2	21.06.2022	400001009233	Date de la première version publiée: 03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

Répartition entre les
compartiments
environnementaux

: Koc: 10, log Koc: 1
Méthode: QSAR

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADN	: UN 2810
ADR	: UN 2810
RID	: UN 2810
IMDG	: UN 2810
IATA	: UN 2810

ARADUR® HY 906

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	21.06.2022	400001009233	08.01.2019
			Date de la première version publiée:
			03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (METHYL NORBORNENE DICARBOXYLIC ANHYDRIDE)
ADR	: LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (METHYL NORBORNENE DICARBOXYLIC ANHYDRIDE)
RID	: LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (METHYL NORBORNENE DICARBOXYLIC ANHYDRIDE)
IMDG	: TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S. (METHYL NORBORNENE DICARBOXYLIC ANHYDRIDE)
IATA	: Toxic liquid, organic, n.o.s. (METHYL NORBORNENE DICARBOXYLIC ANHYDRIDE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 6.1	
ADR	: 6.1	
RID	: 6.1	
IMDG	: 6.1	
IATA	: 6.1	

14.4 Groupe d'emballage

ADN	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: T1
Numéro d'identification du danger	: 60
Étiquettes	: 6.1
ADR	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: T1
Numéro d'identification du danger	: 60
Étiquettes	: 6.1
Code de restriction en tunnels	: (E)
RID	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: T1
Numéro d'identification du danger	: 60
Étiquettes	: 6.1
IMDG	
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 6.1
EmS Code	: F-A, S-A
IATA (Cargo)	

ARADUR® HY 906

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	21.06.2022	400001009233	08.01.2019
			Date de la première version publiée:
			03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 663
Instruction d' emballage (LQ) : Y642
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Toxic

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 655
Instruction d' emballage (LQ) : Y642
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Toxic

14.5 Dangers pour l'environnement**ADN**

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Le)s classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 906

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.01.2019
1.2	21.06.2022	400001009233	Date de la première version publiée: 03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

substances dangereuses et de certains mélanges et
articles dangereux (Annexe XVII)

en compte:
Numéro sur la liste 3

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement H2 TOXICITÉ AIGUË
européen et du Conseil concernant la maîtrise
des dangers liés aux accidents majeurs
impliquant des substances dangereuses.

Maladies Professionnelles : Non applicable
(R-461-3, France)

Installations classées pour la : 4130
protection de l'environnement
(Code de l'environnement
R511-9)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de
réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste
canadienne LIS

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de
la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Inventaires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 906

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.01.2019
1.2	21.06.2022	400001009233	Date de la première version publiée: 03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour de plus amples informations, voir eSDS.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information supplémentaire

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.

ARADUR® HY 906

Version 1.2 Date de révision: 21.06.2022 Numéro de la FDS: 400001009233 Date de dernière parution: 08.01.2019
Date de la première version publiée: 03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

Annexe à la Fiche de Données de Sécurité (eFDS)

ES 1	Formulation Industriel
ES 2	Preparation to harden liquid epoxy resins, (Inclusion dans la matrice) Industriel
ES 3	Utilisation en tant qu'intermédiaire Industriel

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 906

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	21.06.2022	400001009233	08.01.2019
			Date de la première version publiée:
			03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

ES 1: Formulation

1.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	: Formulation
------------------------------	---------------

Environnement

CS 1	Formulation de préparations	ERC2
------	-----------------------------	------

Travailleur

CS 2	Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	PROC3
------	--	-------

CS 3	Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)	PROC5
------	--	-------

CS 4	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts	PROC8a
------	---	--------

CS 5	Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	PROC8b
------	---	--------

CS 6	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	PROC9
------	---	-------

1.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

1.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Formulation dans un mélange (ERC2)

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Quantité annuelle par site	: 999 tonnes/année
----------------------------	--------------------

Quantité journalière par site	: 3461,538 kg/j
-------------------------------	-----------------

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées

Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
--------------	---

Effluent de SEEU	: 2 000 m3/d
------------------	--------------

Autres conditions affectant l'exposition environnementale

Débit des eaux de surface	: 18 000 m3/d
---------------------------	---------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 906

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	21.06.2022	400001009233	08.01.2019
			Date de la première version publiée:
			03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

réceptrices
Facteur de dilution dans l'eau douce : 10 au niveau local
Facteur de dilution dans l'eau de mer : 100 au niveau local

1.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (PROC3)

Caractéristiques du produit (de l'article)
Forme physique du produit : Liquide
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition
Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Fréquence d'utilisation : Couvre la fréquence allant jusqu'à : 5 jours / semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles
Ventilation par aspiration locale Cutané - efficacité minimale de 90 % Inhalation - efficacité minimale de 90 %
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé
Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Cutané - efficacité minimale de 95 % Inhalation - efficacité minimale de 99 %
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs
Parties du corps exposées : Visage d'une seule main (240 cm²)
Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur
Cadres professionnels ou industriels : Utilisation industrielle

1.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)

Caractéristiques du produit (de l'article)
Forme physique du produit : Liquide Empoussièrément: Moyen
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition
Durée : Durée d'exposition 240 min

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 906

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	21.06.2022	400001009233	08.01.2019
			Date de la première version publiée:
			03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

Fréquence d'utilisation	: Couvre la fréquence allant jusqu'à : 5 jours par semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ventilation par aspiration locale Cutané - efficacité minimale de 90 % Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Utiliser une protection des yeux adaptée. Cutané - efficacité minimale de 95 % Inhalation - efficacité minimale de 99 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Palmes des deux mains (480 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle

1.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées (PROC8a)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Liquide Empoussièrement: Moyen
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre l'exposition allant jusqu'à 240 min
Fréquence d'utilisation	: Couvre la fréquence allant jusqu'à : 5 jours / semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ventilation par aspiration locale Cutané - efficacité minimale de 90 % Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Utiliser une protection des yeux adaptée. Cutané - efficacité minimale de 95 % Inhalation - efficacité minimale de 99 %	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 906

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	21.06.2022	400001009233	08.01.2019
			Date de la première version publiée:
			03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Les deux mains (960 cm²)

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

Cadres professionnels ou industriels : Utilisation industrielle

1.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (PROC8b)

Caractéristiques du produit (de l'article)

Forme physique du produit : Liquide
Empoussièrément: Moyen

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Fréquence d'utilisation : Couvre la fréquence allant jusqu'à : 5 jours / semaine

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Ventilation par aspiration locale
Cutané - efficacité minimale de 95 %
Inhalation - efficacité minimale de 95 %

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique.
Utiliser une protection des yeux adaptée.
Cutané - efficacité minimale de 95 %
Inhalation - efficacité minimale de 99 %

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Les deux mains (960 cm²)

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

Cadres professionnels ou industriels : Utilisation industrielle

1.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) (PROC9)

Caractéristiques du produit (de l'article)

Forme physique du produit : Liquide
Empoussièrément: Moyen

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 906

Version 1.2 Date de révision: 21.06.2022 Numéro de la FDS: 400001009233 Date de dernière parution: 08.01.2019
Date de la première version publiée: 03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre l'exposition allant jusqu'à 240 min
Fréquence d'utilisation	: Couvre la fréquence allant jusqu'à : 5 jours / semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ventilation par aspiration locale Cutané - efficacité minimale de 90 % Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Utiliser une protection des yeux adaptée. Cutané - efficacité minimale de 95 % Inhalation - efficacité minimale de 99 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Palmes des deux mains (480 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle

1.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

1.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Formulation dans un mélange (ERC2)

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	0.380498 mg/L	0.951246
Sédiment d'eau douce	1.75 mg/kgdwt	0.377218
Eau de mer	2.07E-10 mg/L	4.46E-10
Sédiment marin	9.51E-10 mg/kgdwt	1.98E-8
Sol agricole	0.026764 mg/kgdwt	0.04359
Station d'épuration des eaux usées	3.805 mg/L	0.643831
Sol non-agricole	0,006608 mg/kg dwt	0,010763

1.3.2. Exposition des travailleurs : Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (PROC3)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
-------------------	--------------------	-------------------------	----------------------------	-----

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 906

Version 1.2 Date de révision: 21.06.2022 Numéro de la FDS: 400001009233 Date de dernière parution: 08.01.2019
Date de la première version publiée: 03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

dermale	systémique	Long-terme	0.003429 mg/kg bw/day	0.012245
par inhalation	systémique	Long-terme	0.074244 mg/m3	0.322798
voies combinées			0.014035 mg/kgbw/day	0.335043

1.3.3. Exposition des travailleurs : Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0.034286 mg/kgbw/day	0.122449
par inhalation	systémique	Long-terme	0.185609 mg/m3	0.806995
voies combinées			0.060801 mg/kgbw/day	0.929444

1.3.4. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées (PROC8a)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0.034286 mg/kgbw/day	0.122449
par inhalation	systémique	Long-terme	0.185609 mg/m3	0.806995
voies combinées			0.060801 mg/kgbw/day	0.929444

1.3.5. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (PROC8b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0.034286 mg/kgbw/day	0.122449
par inhalation	systémique	Long-terme	0.092804 mg/m3	0.403498
voies combinées			0.047543 mg/kgbw/day	0.525947

1.3.6. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) (PROC9)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0.017143 mg/kgbw/day	0.061224

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 906

Version 1.2 Date de révision: 21.06.2022 Numéro de la FDS: 400001009233 Date de dernière parution: 08.01.2019
Date de la première version publiée: 03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

par inhalation	systémique	Long-terme	0.185609 mg/m3	0.806995
voies combinées			0.043658 mg/kgbw/day	0.86822

1.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

ARADUR® HY 906

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	21.06.2022	400001009233	08.01.2019
			Date de la première version publiée:
			03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

ES 2: Preparation to harden liquid epoxy resins, (Inclusion dans la matrice)

2.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	: Preparation to harden liquid epoxy resins, (Inclusion dans la matrice)
-------------------------------------	--

Environnement

CS 1	Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice	ERC5
-------------	--	-------------

Travailleur

CS 2	Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	PROC3
-------------	---	--------------

CS 3	Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.	PROC4
-------------	--	--------------

CS 4	Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)	PROC5
-------------	---	--------------

CS 5	Application au rouleau ou au pinceau	PROC10
-------------	---	---------------

CS 6	Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	PROC8a
-------------	--	---------------

CS 7	Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts	PROC8b
-------------	---	---------------

CS 8	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	PROC9
-------------	--	--------------

CS 9	Traitement d'articles par trempage et versage	PROC13
-------------	--	---------------

2.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

2.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice (ERC5)

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Tonnage annuel du site	: 999 tonnes/année
------------------------	--------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 906

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	21.06.2022	400001009233	08.01.2019
			Date de la première version publiée:
			03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

Quantité journalière par site	: 538,462 kg/j
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Effluent de SEEU	: 2 000 m3/d
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Débit des eaux de surface réceptrices	: 18 000 m3/d
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	: 10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	: 100

2.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (PROC3)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Liquide Empoussièrément: Moyen
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Fréquence d'utilisation	: Couvre la fréquence allant jusqu'à : 5 jours par semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ventilation par aspiration locale Cutané - efficacité minimale de 90 % Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Cutané - efficacité minimale de 95 %	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Utiliser une protection des yeux adaptée. Inhalation - efficacité minimale de 99 %	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Visage d'une seule main (240 cm²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle

ARADUR® HY 906

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	21.06.2022	400001009233	08.01.2019
			Date de la première version publiée:
			03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

2.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. (PROC4)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Liquide Empoussièrément: Moyen
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Fréquence d'utilisation	: Couvre la fréquence allant jusqu'à : 5 jours par semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ventilation par aspiration locale Cutané - efficacité minimale de 90 % Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Cutané - efficacité minimale de 95 %	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Inhalation - efficacité minimale de 99 %	
Utiliser une protection des yeux adaptée.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Palmes des deux mains (480 cm2)
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle

2.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) (PROC5)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Liquide Empoussièrément: Moyen
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Fréquence d'utilisation	: Couvre la fréquence allant jusqu'à : 5 jours par semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 906

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	21.06.2022	400001009233	08.01.2019
			Date de la première version publiée:
			03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

Ventilation par aspiration locale Cutané - efficacité minimale de 90 % Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Cutané - efficacité minimale de 95 %	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Inhalation - efficacité minimale de 99 %	
Utiliser une protection des yeux adaptée.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Palmes des deux mains (480 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle

2.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Liquide Empoussièrément: Moyen
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Durée d'exposition 120 min
Fréquence d'utilisation	: Couvre la fréquence allant jusqu'à : 5 jours par semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ventilation par aspiration locale Cutané - efficacité minimale de 0 % Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Cutané - efficacité minimale de 95 %	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Inhalation - efficacité minimale de 99 %	
Utiliser une protection des yeux adaptée.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Les deux mains (960 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur

ARADUR® HY 906

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	21.06.2022	400001009233	08.01.2019
			Date de la première version publiée:
			03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

Cadres professionnels ou industriels : Utilisation industrielle

2.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Liquide Empoussièrément: Moyen
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre l'exposition allant jusqu'à > 4 hrs
Fréquence d'utilisation	: Couvre la fréquence allant jusqu'à : 5 jours / semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ventilation par aspiration locale Cutané - efficacité minimale de 90 % Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Cutané - efficacité minimale de 95 %	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Inhalation - efficacité minimale de 99 %	
Utiliser une protection des yeux adaptée.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Les deux mains (960 cm²)
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle

2.2.7. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (PROC8b)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Liquide Empoussièrément: Moyen
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Fréquence d'utilisation	: Couvre la fréquence allant jusqu'à : 5 jours par semaine

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 906

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	21.06.2022	400001009233	08.01.2019
			Date de la première version publiée:
			03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

Conditions et mesures techniques et organisationnelles
Ventilation par aspiration locale Cutané - efficacité minimale de 95 % Inhalation - efficacité minimale de 95 %
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé
Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Cutané - efficacité minimale de 95 %
Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Inhalation - efficacité minimale de 99 %
Utiliser une protection des yeux adaptée.
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs
Parties du corps exposées : Les deux mains (960 cm ²)
Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur
Cadres professionnels ou industriels : Utilisation industrielle

2.2.8. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9)

Caractéristiques du produit (de l'article)
Forme physique du produit : Liquide Empoussièrément: Moyen
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition
Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Fréquence d'utilisation : Couvre la fréquence allant jusqu'à : 5 jours par semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles
Ventilation par aspiration locale Cutané - efficacité minimale de 90 % Inhalation - efficacité minimale de 90 %
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé
Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Cutané - efficacité minimale de 95 %
Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Inhalation - efficacité minimale de 99 %
Utiliser une protection des yeux adaptée.
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 906

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.01.2019
1.2	21.06.2022	400001009233	Date de la première version publiée: 03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

Parties du corps exposées	: Palmes des deux mains (480 cm2)
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle

2.2.9. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Liquide Empoussièrement: Moyen
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Fréquence d'utilisation	: Couvre la fréquence allant jusqu'à : 5 jours par semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ventilation par aspiration locale Cutané - efficacité minimale de 90 % Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Cutané - efficacité minimale de 95 %	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Inhalation - efficacité minimale de 99 %	
Utiliser une protection des yeux adaptée.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Palmes des deux mains (480 cm2)
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle

2.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

2.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice (ERC5)

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Eau douce	0.098648 mg/Lmg/l (EASYTRA)	0.246619

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 906

Version 1.2 Date de révision: 21.06.2022 Numéro de la FDS: 400001009233 Date de dernière parution: 08.01.2019
Date de la première version publiée: 03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

Sédiment d'eau douce	0.45378 mg/kgdwtmg/kg de poids sec (EASYTRA)	0.097797
Eau de mer	0.009865 mg/Lmg/l (EASYTRA)	0.02126
Sédiment marin	0.045378 mg/kgdwtmg/kg de poids sec (EASYTRA)	0.945374
Sol agricole	0,006074 mg/ kg dwt	0,009892
Sol non-agricole	0,000848 mg/kg dwt	0,001382
Station d'épuration des eaux usées	0,0986492 mg/L	0,166919

2.3.2. Exposition des travailleurs : Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) (PROC3)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0.001714 mg/kgbw/daymg/kg p.c./jour (EASYTRA)	0.006122
par inhalation	systémique	Long-terme	0.037122 mg/m ³ mg/m ³ (EASYTRA)	0.161399
voies combinées			0.007017 mg/kgbw/daymg/kg p.c./jour (EASYTRA)	0.167522

2.3.3. Exposition des travailleurs : Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. (PROC4)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0.017143 mg/kgbw/daymg/kg p.c./jour (EASYTRA)	0.061224
par inhalation	systémique	Long-terme	0.074244 mg/m ³ mg/m ³ (EASYTRA)	0.322798
voies combinées			0.027749 mg/kgbw/daymg/kg p.c./jour (EASYTRA)	0.384023

2.3.4. Exposition des travailleurs : Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) (PROC5)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
-------------------	--------------------	-------------------------	----------------------------	-----

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 906

Version 1.2 Date de révision: 21.06.2022 Numéro de la FDS: 400001009233 Date de dernière parution: 08.01.2019
Date de la première version publiée: 03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

dermale	systémique	Long-terme	0.034286 mg/kgbw/daymg/kg p.c./jour (EASYTRA)	0.122449
par inhalation	systémique	Long-terme	0.185609 mg/m ³ mg/m ³ (EASYTRA)	0.806995
voies combinées			0.060801 mg/kgbw/daymg/kg p.c./jour (EASYTRA)	0.929444

2.3.5. Exposition des travailleurs : Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0.171429 mg/kgbw/daymg/kg p.c./jour (EASYTRA)	0.612245
par inhalation	systémique	Long-terme	0.046402 mg/m ³ mg/m ³ (EASYTRA)	0.201749
voies combinées			0.178057 mg/kgbw/daymg/kg p.c./jour (EASYTRA)	0.813994

2.3.6. Exposition des travailleurs : Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0.034286 mg/kgbw/daymg/kg p.c./jour (EASYTRA)	0.122449
par inhalation	systémique	Long-terme	0.185609 mg/m ³ mg/m ³ (EASYTRA)	0.806995
voies combinées			0.060801 mg/kgbw/daymg/kg p.c./jour (EASYTRA)	0.929444

2.3.7. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (PROC8b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur	Estimation de	RCR
-------------------	--------------------	------------	---------------	-----

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 906

Version 1.2 Date de révision: 21.06.2022 Numéro de la FDS: 400001009233 Date de dernière parution: 08.01.2019
Date de la première version publiée: 03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

		d'exposition	l'exposition	
dermale	systémique	Long-terme	0.017143 mg/kgbw/daymg/kg p.c./jour (EASYTRA)	0.061224
par inhalation	systémique	Long-terme	0.046402 mg/m ³ mg/m ³ (EASYTRA)	0.201749
voies combinées			0.023772 mg/kgbw/daymg/kg p.c./jour (EASYTRA)	0.262973

2.3.8. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0.017143 mg/kgbw/daymg/kg p.c./jour (EASYTRA)	0.061224
par inhalation	systémique	Long-terme	0.185609 mg/m ³ mg/m ³ (EASYTRA)	0.806995
voies combinées			0.043658 mg/kgbw/daymg/kg p.c./jour (EASYTRA)	0.86822

2.3.9. Exposition des travailleurs : Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0.034286 mg/kgbw/daymg/kg p.c./jour (EASYTRA)	0.122449
par inhalation	systémique	Long-terme	0.185609 mg/m ³ mg/m ³ (EASYTRA)	0.806995
voies combinées			0.060801 mg/kgbw/daymg/kg p.c./jour (EASYTRA)	0.929444

2.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

ARADUR® HY 906

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.01.2019
1.2	21.06.2022	400001009233	Date de la première version publiée: 03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

ES 3: Utilisation en tant qu'intermédiaire

3.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition : Utilisation en tant qu'intermédiaire
--

Environnement

CS 1	Utilisation en tant qu'intermédiaire	ERC6a
-------------	---	--------------

Travailleur

CS 2	Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	PROC3
-------------	---	--------------

CS 3	Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.	PROC4
-------------	--	--------------

CS 4	Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)	PROC5
-------------	---	--------------

CS 5	Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	PROC8a
-------------	--	---------------

CS 6	Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts	PROC8b
-------------	---	---------------

CS 7	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	PROC9
-------------	--	--------------

CS 8	Application au rouleau ou au pinceau	PROC10
-------------	---	---------------

CS 9	Traitement d'articles par trempage et versage	PROC13
-------------	--	---------------

3.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

3.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) (ERC6a)

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Tonnage annuel du site	: 999 tonnes/année
------------------------	--------------------

Quantité journalière par site	: 538,462 kg/j
-------------------------------	----------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 906

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	21.06.2022	400001009233	08.01.2019
			Date de la première version publiée:
			03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées

Type de SEEU	:	Station municipale de traitement des eaux usées
Effluent de SEEU	:	2 000 m3/d

Autres conditions affectant l'exposition environnementale

Débit des eaux de surface réceptrices	:	18 000 m3/d
---------------------------------------	---	-------------

Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	:	10
--	---	----

Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	:	100
---	---	-----

3.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Caractéristiques du produit (de l'article)

Forme physique du produit	:	Liquide Empoussièrément: Moyen
---------------------------	---	-----------------------------------

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée	:	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
-------	---	---

Fréquence d'utilisation	:	Couvre la fréquence allant jusqu'à : 5 jours par semaine
-------------------------	---	--

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Ventilation par aspiration locale
Cutané - efficacité minimale de 90 %
Inhalation - efficacité minimale de 90 %

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique.

Cutané - efficacité minimale de 95 %

Porter un équipement de protection respiratoire adapté.

Inhalation - efficacité minimale de 99 %

Utiliser une protection des yeux adaptée.

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées	:	Visage d'une seule main (240 cm²)
---------------------------	---	-----------------------------------

Utilisations intérieure et extérieure	:	Utilisation à l'intérieur
---------------------------------------	---	---------------------------

Cadres professionnels ou industriels	:	Utilisation industrielle
--------------------------------------	---	--------------------------

ARADUR® HY 906

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	21.06.2022	400001009233	08.01.2019
			Date de la première version publiée:
			03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

3.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Liquide Empoussièrément: Moyen
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Fréquence d'utilisation	: Couvre la fréquence allant jusqu'à : 5 jours par semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ventilation par aspiration locale Cutané - efficacité minimale de 90 % Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Cutané - efficacité minimale de 95 %	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Inhalation - efficacité minimale de 99 %	
Utiliser une protection des yeux adaptée.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Palmes des deux mains (480 cm2)
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle

3.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) (PROC5)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Liquide Empoussièrément: Moyen
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Fréquence d'utilisation	: Couvre la fréquence allant jusqu'à : 5 jours par semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 906

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	21.06.2022	400001009233	08.01.2019
			Date de la première version publiée:
			03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

Ventilation par aspiration locale
Cutané - efficacité minimale de 90 %
Inhalation - efficacité minimale de 90 %

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique.

Cutané - efficacité minimale de 95 %

Porter un équipement de protection respiratoire adapté.

Inhalation - efficacité minimale de 99 %

Utiliser une protection des yeux adaptée.

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Palmes des deux mains (480 cm²)

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

Cadres professionnels ou industriels : Utilisation industrielle

3.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Caractéristiques du produit (de l'article)

Forme physique du produit : Liquide
Empoussièrément: Moyen

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Fréquence d'utilisation : Couvre la fréquence allant jusqu'à : 5 jours par semaine

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Ventilation par aspiration locale
Cutané - efficacité minimale de 90 %
Inhalation - efficacité minimale de 90 %

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique.

Cutané - efficacité minimale de 95 %

Porter un équipement de protection respiratoire adapté.

Inhalation - efficacité minimale de 99 %

Utiliser une protection des yeux adaptée.

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Les deux mains (960 cm²)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 906

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	21.06.2022	400001009233	08.01.2019
			Date de la première version publiée:
			03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

Cadres professionnels ou industriels : Utilisation industrielle

3.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (PROC8b)

Caractéristiques du produit (de l'article)

Forme physique du produit : Liquide
Empoussièrément: Moyen

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Fréquence d'utilisation : Couvre la fréquence allant jusqu'à : 5 jours par semaine

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Ventilation par aspiration locale
Cutané - efficacité minimale de 95 %
Inhalation - efficacité minimale de 95 %

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique.

Cutané - efficacité minimale de 95 %

Porter un équipement de protection respiratoire adapté.

Inhalation - efficacité minimale de 99 %

Utiliser une protection des yeux adaptée.

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Les deux mains (960 cm²)

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

Cadres professionnels ou industriels : Utilisation industrielle

3.2.7. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9)

Caractéristiques du produit (de l'article)

Forme physique du produit : Liquide
Empoussièrément: Moyen

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 906

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	21.06.2022	400001009233	08.01.2019
			Date de la première version publiée:
			03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

Fréquence d'utilisation	: Couvre la fréquence allant jusqu'à : 5 jours par semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ventilation par aspiration locale Cutané - efficacité minimale de 90 % Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Cutané - efficacité minimale de 95 %	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Inhalation - efficacité minimale de 99 %	
Utiliser une protection des yeux adaptée.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Palmes des deux mains (480 cm2)
Utilisations intérieure et extérieure	: Utilisation à l'intérieur
Cadres professionnels ou industriels	: Utilisation industrielle

3.2.8. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Forme physique du produit	: Liquide Empoussièrément: Moyen
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Durée	: Couvre l'exposition allant jusqu'à 120 min
Fréquence d'utilisation	: Couvre la fréquence allant jusqu'à : 5 jours par semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Ventilation par aspiration locale Cutané - efficacité minimale de 0 % Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Cutané - efficacité minimale de 95 %	
Porter un équipement de protection respiratoire adapté. Inhalation - efficacité minimale de 99 %	
Utiliser une protection des yeux adaptée.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 906

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.01.2019
1.2	21.06.2022	400001009233	Date de la première version publiée: 03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Les deux mains (960 cm²)

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

Cadres professionnels ou industriels : Utilisation industrielle

3.2.9. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13)

Caractéristiques du produit (de l'article)

Forme physique du produit : Liquide
Empoussièrément: Moyen

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée : Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

Fréquence d'utilisation : Couvre la fréquence allant jusqu'à : 5 jours par semaine

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Ventilation par aspiration locale
Cutané - efficacité minimale de 90 %
Inhalation - efficacité minimale de 90 %

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique.

Cutané - efficacité minimale de 95 %

Porter un équipement de protection respiratoire adapté.

Inhalation - efficacité minimale de 99 %

Utiliser une protection des yeux adaptée.

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Palmes des deux mains (480 cm²)

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

Cadres professionnels ou industriels : Utilisation industrielle

3.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

3.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) (ERC6a)

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
------------------------	----------------------------	-----

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 906

Version 1.2 Date de révision: 21.06.2022 Numéro de la FDS: 400001009233 Date de dernière parution: 08.01.2019
Date de la première version publiée: 03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

Eau douce	0.098648 mg/Lmg/l (EASYTRA)	0.246619
Sédiment d'eau douce	0.45378 mg/kgdwtmg/kg de poids sec (EASYTRA)	0.097797
Eau de mer	0.009865 mg/Lmg/l (EASYTRA)	0.02126
Sédiment marin	0.045378 mg/kgdwtmg/kg de poids sec (EASYTRA)	0.945374
Sol agricole	0,006074 mg/kg dwt	0,009892
Sol non-agricole	0,000848 mg/kg dwt	0,001382
Station d'épuration des eaux usées	0,986492 mg/L	0,166919

3.3.2. Exposition des travailleurs : Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0.001714 mg/kgbw/daymg/kg p.c./jour (EASYTRA)	0.006122
par inhalation	systémique	Long-terme	0.037122 mg/m3mg/m³ (EASYTRA)	0.161399
voies combinées			0.007017 mg/kgbw/daymg/kg p.c./jour (EASYTRA)	0.167522

3.3.3. Exposition des travailleurs : Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0.017143 mg/kgbw/daymg/kg p.c./jour (EASYTRA)	0.061224
par inhalation	systémique	Long-terme	0.074244 mg/m3mg/m³ (EASYTRA)	0.322798
voies combinées			0.027749 mg/kgbw/daymg/kg p.c./jour (EASYTRA)	0.384023

ARADUR® HY 906

Version 1.2 Date de révision: 21.06.2022 Numéro de la FDS: 400001009233 Date de dernière parution: 08.01.2019
 Date de la première version publiée: 03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

3.3.4. Exposition des travailleurs : Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) (PROC5)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0.034286 mg/kgbw/daymg/kg p.c./jour (EASYTRA)	0.122449
par inhalation	systémique	Long-terme	0.185609 mg/m ³ mg/m ³ (EASYTRA)	0.806995
voies combinées			0.060801 mg/kgbw/daymg/kg p.c./jour (EASYTRA)	0.929444

3.3.5. Exposition des travailleurs : Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0.034286 mg/kgbw/daymg/kg p.c./jour (EASYTRA)	0.122449
par inhalation	systémique	Long-terme	0.185609 mg/m ³ mg/m ³ (EASYTRA)	0.806995
voies combinées			0.060801 mg/kgbw/daymg/kg p.c./jour (EASYTRA)	0.929444

3.3.6. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (PROC8b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0.017143 mg/kgbw/daymg/kg p.c./jour (EASYTRA)	0.061224
par inhalation	systémique	Long-terme	0.046402 mg/m ³ mg/m ³ (EASYTRA)	0.201749
voies combinées			0.023772 mg/kgbw/daymg/kg p.c./jour (EASYTRA)	0.262973

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HUNTSMAN

Enriching lives through innovation

ARADUR® HY 906

Version 1.2 Date de révision: 21.06.2022 Numéro de la FDS: 400001009233 Date de dernière parution: 08.01.2019
Date de la première version publiée: 03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

3.3.7. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0.017143 mg/kgbw/daymg/kg p.c./jour (EASYTRA)	0.061224
par inhalation	systémique	Long-terme	0.185609 mg/m ³ mg/m ³ (EASYTRA)	0.806995
voies combinées			0.043658 mg/kgbw/daymg/kg p.c./jour (EASYTRA)	0.86822

3.3.8. Exposition des travailleurs : Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0.171429 mg/kgbw/daymg/kg p.c./jour (EASYTRA)	0.612245
par inhalation	systémique	Long-terme	0.046402 mg/m ³ mg/m ³ (EASYTRA)	0.201749
voies combinées			0.178057 mg/kgbw/daymg/kg p.c./jour (EASYTRA)	0.813994

3.3.9. Exposition des travailleurs : Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
dermale	systémique	Long-terme	0.034286 mg/kgbw/daymg/kg p.c./jour (EASYTRA)	0.122449
par inhalation	systémique	Long-terme	0.185609 mg/m ³ mg/m ³ (EASYTRA)	0.806995
voies combinées			0.060801 mg/kgbw/daymg/kg p.c./jour (EASYTRA)	0.929444

ARADUR® HY 906

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.01.2019
1.2	21.06.2022	400001009233	Date de la première version publiée: 03.01.2019

Date d'impression 10.08.2023

3.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition